



**« Les enjeux agricoles de l'APE en Afrique de l'Ouest »  
Table ronde, Assemblée générale Afdi, 14 juin 2007**

Les Accords de partenariat économique (APE), en cours de négociation entre l'Union européenne et six régions Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), revêtent des enjeux majeurs pour le développement agricole des pays ACP. Alors que le 31 décembre 2007 doit marquer la fin de la négociation de ces accords de libre-échange, Afdi a tenu une table ronde, le 14 juin, à l'occasion de son Assemblée générale, pour débattre de ces enjeux en Afrique de l'Ouest.

Elle a réuni à Paris, dans les locaux de l'Institut de formation des acteurs du monde agricole et rural (Ifocap), Xavier Coget, coordinateur Afrique de l'Ouest, unité C2 de la Direction générale du commerce de la Commission européenne ; Saliou Sarr, agriculteur sénégalais et représentant des organisations paysannes sénégalaises au Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) ; Caroline Dorémus-Mège, responsable des campagnes commerce d'Oxfam France – Agir Ici (Oxfam France – Agir Ici est membre d'Oxfam international) ; Jean-Bernard Bayard, agriculteur et secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ; Gérard Renouard, agriculteur, membre du bureau de la FNSEA et président d'Agriculteurs français et développement international (Afdi) ; Jean-François Cesbron, agriculteur et responsable des relations avec l'Afrique à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

En introduction des débats, Cécilia Bellora, chargée d'études à la Fondation pour l'agriculture dans le monde (FARM), a proposé un cadrage technique de l'APE en Afrique de l'Ouest.

La table ronde a été animée par Isabelle Mamaty, analyste des produits à la Fédération internationale des producteurs agricoles (Fipa).

**APE : opportunité ou risque pour le développement agricole en Afrique de l'Ouest ?**

Les opportunités et risques que représentent les APE pour le secteur agricole ouest-africain sont analysés de manière différente par les participants à la table ronde.

Caroline Dorémus-Mège estime que l'APE est porteur de risques majeurs pour l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest, du fait de la confrontation d'économies très différentes dans le contexte libéralisé que sous-tend cet accord. 13 des 16 pays engagés dans la négociation de l'APE, avec ou au côté de la CEDEAO<sup>1</sup>, sont en effet classés par les Nations-Unies dans la catégorie des Pays les moins avancés (PMA). La mise en concurrence de leurs économies agricoles avec les secteurs de production européens beaucoup plus compétitifs risque d'entraîner une forte hausse des importations de produits agricoles dans la zone (+16% pour l'oignon, +17% pour la viande de bœuf et +18% pour la viande de poulet selon une étude d'impact de la Commission européenne citée par la représentante d'Oxfam France – Agir Ici). Cet environnement concurrentiel nouveau limiterait l'intégration régionale, l'un des objectifs pourtant affiché par l'APE. Plus largement, il entrainerait une diminution de la capacité des Etats ouest-africains et de la CEDEAO à conduire des politiques économiques et sociales, par la perte de revenus fiscaux consécutive à la baisse des droits de douane et l'absence de mécanismes de compensation clairement identifiés.

---

<sup>1</sup> Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. La Mauritanie, non-membre de la CEDEAO est associée aux négociations de l'APE.

## Agriculteurs français et développement international

Pour Saliou Sarr également, le principe de libre-échange sur lequel se fonde l'APE représente plus de limites que d'avantages. Le représentant du Roppa a illustré ce propos en se référant à des éléments d'analyse des impacts d'autres accords commerciaux bilatéraux : ainsi l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Mexique<sup>2</sup> a conduit à la déstructuration des systèmes productifs mexicains ; les impacts positifs du récent accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud<sup>3</sup> tiennent principalement dans l'augmentation des exportations européennes. Selon Saliou Sarr, la seule opportunité de l'APE serait le renforcement de l'intégration régionale. Mais le niveau d'intégration des marchés et des politiques dans la CEDEAO est aujourd'hui largement insuffisant pour inscrire la région dans un nouvel environnement commercial.



*Saliou Sarr, Roppa*



*Saliou Sarr (Roppa), Caroline Dorémus-Mège (Oxfam France – Agir Ici) et Jean-Bernard Bayard (FNSEA)*

<sup>2</sup> Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

<sup>3</sup> Accord sur le commerce, le développement et la coopération conclu en avril 2004 entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud.

## Agriculteurs français et développement international

La Direction générale du commerce de la Commission européenne envisage les conséquences de l'APE sous un angle différent. Selon elle, l'APE représente plus d'opportunités que de risques pour le développement économique de la CEDEAO. D'abord, il permet, d'après la proposition de la Commission européenne du 4 avril 2007, un accès total des produits des ACP au marché européen et le maintien des préférences commerciales des ACP dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ensuite, il favorise l'intégration des marchés régionaux via notamment des économies d'échelle et l'intégration des entreprises. Enfin, la libéralisation des marchés offre des perspectives de développement importantes en particulier pour les secteurs industriels (80% des exportations industrielles européennes en Afrique de l'Ouest concernent des produits qui ne sont pas fabriqués sur place) et des services qui compte pour 50% du Produit intérieur brut (PIB) en Afrique de l'Ouest. Le risque de l'APE se situe, selon Xavier Coget, dans la conduite de la libéralisation des marchés. Mais ce risque est minime si celle-ci est bien dosée. « Pour les produits agricoles en particulier, qui sont probablement sensibles, on peut tous les exclure de la libéralisation » estime le représentant de la Direction générale du Commerce.

Dans la sphère des organisations professionnelles agricoles françaises, Jean-Bernard Bayard souligne le risque « d'affaiblissement des agricultures des ACP » que suscite les APE. Jean-François Cesbron partage les préoccupations des agriculteurs d'Afrique de l'Ouest et fait un parallèle avec sa mobilisation syndicale dans le cadre des négociations à l'OMC : « j'ai vécu toute une carrière protégé par la Politique agricole commune (PAC) et je me bats aujourd'hui contre son démantèlement » a-t-il déclaré. Concluant le premier tour de table, Gérard Renouard souhaite voir « infléchir les tendances lourdes de la libéralisation et progresser l'intégration régionale ».

### Quelles alternatives aux APE ?

Porteur des revendications des agriculteurs ouest-africains, Saliou Sarr appelle à aménager des espaces économiques et politiques permettant un véritable développement sous-régional des secteurs de production agricole. « Nous considérons que la CEDEAO est un grand PMA. Les échanges intra-régionaux y sont faibles et ont tendance à diminuer (5% du total des importations en 2003 contre 11% en 1999). Le déficit alimentaire croît de manière dramatique, dans une région pourtant très largement dépendante de l'agriculture. Il est inconcevable de mettre en concurrence un poids lourd et un poids plume : il y a une différence de productivité de 1 à 2000 entre les agricultures d'Afrique de l'Ouest et d'Europe ! [...] Pour construire notre espace régional il faut protéger l'agriculture de la concurrence extérieure par l'augmentation des droits de douane, investir massivement dans le développement agricole et rural et, dans ce contexte, repousser la date butoir de l'APE » a déclaré Saliou Sarr. « Tant que nous sommes dans un contexte ouvert, nous ne pourrions pas mettre en place de politique agricole répondant à l'objectif de souveraineté alimentaire de la sous-région » a poursuivi le représentant du Roppa.

Caroline Dorémus-Mège a elle aussi plaidé pour une période de transition longue et la réorientation des accords vers des objectifs de développement. Elle observe en effet que les APE, pourtant consacrés au développement des régions ACP, portent dans leurs processus et dans leurs objectifs des intérêts contraires aux besoins exprimés par les pays ACP. Ainsi, elle souligne la « pression » de la Commission européenne dans la négociation sur les services et pour l'ouverture de discussions sur de nouveaux sujets dont les ACP refusent l'inclusion dans les APE. Cette pression s'exerce également, selon la représentante d'Oxfam France – Agir Ici, vis à vis de l'attribution du Fonds européen de développement. Et, différentes demandes de régions ACP ont été tout simplement rejetées par la Commission européenne : la prolongation de négociation de trois ans soumise par la CEDEAO ou la demande de régions ACP de limiter à 60% l'ouverture de leurs marchés. Pour contribuer aux débats sur les alternatives aux APE, Oxfam a élaboré un rapport, intitulé « Une question de volonté politique : comment l'Union européenne peut préserver l'accès au marché pour les pays ACP en l'absence des APE » et publié en avril 2007, qui propose un outil transitoire (le Système de préférence généralisé + ou SPG+) permettant de poursuivre les négociations pour un accord pro-développement.

## Agriculteurs français et développement international

Pour Xavier Coget, il n'y a pas d'alternatives viables aux APE. Le représentant de la Commission européenne estime qu'il est tout à fait possible de concilier les ambitions de protection des marchés agricoles des ACP et les intérêts de l'ouverture des marchés industriels et des services qui représentent, selon la Commission, un fort potentiel de développement pour les ACP. « La Commission européenne ne poursuit pas d'intérêts offensifs avec la négociation de l'APE [...] On peut exclure tous les produits agricoles sensibles de la libéralisation. Mais il revient à la CEDEAO de fournir une offre d'accès aux marchés » a-t-il précisé. « Il n'est pas possible de repousser la date butoir des APE car une nouvelle demande de dérogation n'obtiendra jamais l'unanimité à l'OMC [...] Quand à l'idée du SPG+, elle n'est pas applicable au vu des critères d'éligibilité au SPG » a-t-il ajouté.



Jean-François Cesbron (APCA), Xavier Coget (DG Trade) et Gérard Renouard (FNSEA/Afdi)

### Renforcer les stratégies des acteurs

Reprenant les propos de Saliou Sarr et des interventions venant de la salle, les représentants des organisations professionnelles agricoles françaises ont mis en évidence le besoin de renouveau des politiques de développement agricole et rural dans les pays du Sud et la nécessaire prise en compte des considérations du milieu rural, dans un contexte où les Etats tendent à privilégier le consommateur urbain. « Ce renforcement dans l'élaboration des politiques agricole et rural est d'autant plus important que toutes les régions du monde ont besoin de produire pour répondre à la demande alimentaire et non alimentaire » a déclaré Gérard Renouard. C'est ensemble que les agriculteurs africains et européens doivent appeler à la mise en place de politiques agricoles et commerciales permettant à chaque région du monde de s'inscrire dans un développement durable, ont souligné Jean-Bernard Bayard et Jean-François Cesbron. « Cette stratégie d'alliance entre agriculteurs doit s'étendre aux organisations de la société civile, aux consommateurs, et aux organisations professionnelles d'autres secteurs, notamment industriels, qui refusent également l'APE en Afrique de l'Ouest » a renchéri Saliou Sarr. Prenant la parole après Caroline Dorémus-Mège, qui souligne le travail de la société civile européenne pour sensibiliser l'opinion sur des sujets peu connus en Europe, Xavier Coget a mis en évidence les intérêts qu'ont certains acteurs économiques des marchés ouest-africains dans la conclusion de l'APE.

Gérard Renouard a conclu la table ronde par un appel au renforcement des solidarités internationales : « Il faut croire en l'Homme et croire à la solidarité entre les hommes pour renforcer les équilibres socio-économiques à l'échelle de la planète » a déclaré le président d'Afdi.